

Procès-verbal de la séance du Conseil général de Cressier du 13 décembre 2025 à 17h00, à la Maison Vallier

Présidence du Conseil général : M. Pierre Geissbühler

Présences : Effectif : 28
À l'appel : 23
Excusés : 3
Absents : 2

Sont excusés : M. F. Baumann
Mme N. Ecoffey
M. F. Bésia

Sont absents : Mme L. de Lima Ribeiro
M. I. Xheladini

Sont également présents :

M. André Grandjean, Président du Conseil communal
Mme Laila Cinotti, Vice-Présidente du Conseil communal
M. Ch.-Antoine Evangelista, Secrétaire du Conseil communal
M. Jérémie Veillard, Vice-secrétaire du Conseil communal
Mme Isabelle Garcia, Membre du Conseil communal
M. Raphaël Constantin, Administrateur communal
Mme Christelle Petermann, comptable

Ordre du jour

1. Correspondance – Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2025
3. Nomination d'un.e secrétaire en remplacement de M. Damien Guerne, démissionnaire
4. Examen et adoption du budget 2026
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 180'000.00 pour la poursuite de la révision du plan d'aménagement local (PAL)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 34'000.00 pour l'installation d'un système d'optimisation d'énergie dans les bâtiments communaux
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de cautionnement simple de CHF 90'000.00 en faveur de la Coopérative des Sansfoin
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification des contributions et des taxes d'équipement du règlement d'aménagement communal
- ~~(9.) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du nouveau règlement du vignoble~~
9. Points en suspens – informations du Conseil communal
10. Divers

1. Correspondance - Appel

M. P. Geissbühler, Président :

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal et de l'administration, Monsieur le représentant de la presse,

C'est avec un grand plaisir que j'ouvre cette séance ordinaire du Conseil général. Dernière de l'année et qui se terminera de manière sympathique et festive à la Croix-Blanche toute à l'heure.

Mais en attendant, c'est un ordre du jour en 11 point qui nous attend. Un beau menu avec le plat de résistance, le budget 2026.

Je laisse la parole et je remercie notre vice-secrétaire, M. Cédric Fuchs pour son remplacement de M. Damien Guerne pour faire l'appel.

Appel selon la liste des présences par M. Cédric Fuchs

Sont excusés : M. François Baumann, Mme Nikita Ecoffey, M. Frédéric Bésia.

À l'appel : 23 personnes présentes, 3 excusées et 2 absentes. La majorité absolue est à 12.

J'ai reçu une correspondance à ce jour, qui est la suivante :

- Démission du Conseil général, de M. Damien Guerne
Lecture du courrier par M. P. Geissbühler

M. P. Geissbühler, Président :

Il n'y a pas d'autre correspondance. Maintenant que nous sommes au complet, je me permets de vous annoncer qu'il y aura une petite modification de l'ordre du jour. Est déjà annoncé, le retrait du point 9 de l'ordre du jour, ceci à la demande du Conseil communal qui souhaite compléter son projet de règlement.

Au vu des candidatures annoncées au point 3 pour la nomination d'un ou d'une secrétaire en remplacement de M. Damien Guerne démissionnaire, il est possible que nous devions directement dans la foulée nommer un vice-questeur ou une vice-questrice. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ces changements dans l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons dès lors enchaîner avec le point 2 de notre ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2025

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce que le procès-verbal de notre dernière séance appelle à des commentaires de votre part ?

Si tel n'est pas le cas, je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent l'approuver sont priés de se manifester en levant la main. C'est donc à l'unanimité que le procès-verbal du Conseil général du 25 septembre 2025 est approuvé par tous les membres présents.

Nous passons au point 3.

3. Nomination d'un.e secrétaire en remplacement de M. Damien Guerne, démissionnaire

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce qu'un Groupe souhaite proposer une candidature :

- **Mme F. Maire** pour le Groupe Ensemble pour Cressier propose la candidature de M. Loïc Veuve.

M. P. Geissbühler, Président :

Merci beaucoup. Est-ce que la nomination est combattue ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons acclamer M. Loïc Veuve et je l'invite à directement venir sur scène.

Sachant que M. Loïc Veuve est actuellement le vice-questeur de notre bureau du Conseil général, il y a donc lieu d'ajouter un point 3a à notre ordre du jour pour la nomination d'un ou d'une vice-questeur/questrice. Est-ce qu'il y a des candidatures ?

- **Mme F. Maire** pour le Groupe Ensemble pour Cressier propose la candidature de Mme Eliane Béchir.

M. P. Geissbühler, Président :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons remercier Mme Béchir et la féliciter pour son nouveau poste de vice-questrice du Conseil général.

Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. Examen et adoption du budget 2026

M. P. Geissbühler, Président :

Je passe volontiers la parole au Conseil communal.

Mme L. Cinotti, Conseillère communale :

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux

Alors je vais vous lire ici le rapport du Conseil communal. Je ne vais pas passer les postes du budget point par point, mais si vous avez des questions, je suis volontiers à disposition pour y répondre. Le budget 2026 est meilleur que les années précédentes, essentiellement grâce à la fin de l'amortissement conséquent de CHF 141'230.00 qui était fait sur les travaux de réfection du collège et à l'amélioration des recettes fiscales de CHF 213'000.00.

Il n'en demeure pas moins que la situation financière de notre commune est difficile et le budget 2026 présente un excédent de charge de CHF 281'038.00 pour un budget total de CHF 10'039'843.00. Pour mémoire, l'excédent de charge du budget 2025 se montait à CHF 637'090.00 pour un budget total de CHF 10'174'271.00.

Nous savons que la marge de manœuvre pour influencer nos finances est de moins de 15% du budget total. Tout le reste sont des charges refacturées ou des recettes reversées. Tous des chiffres que nous n'avons qu'à comptabiliser.

Le Conseil communal a décidé de favoriser les investissements nécessaires et utiles pour nos concitoyens. Une analyse des différents points du budget permet de relever les commentaires suivants : Les principales augmentations de charges entre 2025 et 2026 sont l'aide sociale pour CHF 75'337.00 et l'aménagement du territoire pour CHF 54'655.00.

En contrepartie, nous avons budgété les recettes supplémentaires suivantes : CHF 213'000.00 d'impôts et CHF 183'294.00 de péréquation financière. Notre capacité d'investissement reste limitée.

Cependant, outre les indispensables, nous avons décidé de réaliser des projets qui nous tenaient à cœur et pour qu'il fasse bon vivre dans notre commune. Nous allons rénover le hangar des Travaux publics (TP2C) et l'équiper de panneaux solaires.

Nous allons arboriser le village et électrifier la place du village afin de remplacer l'électricité actuelle.

Précédemment en 2025, nous avons parlé du Plan d'aménagement local (PAL) et de la zone des Devins. Celui-ci prend plus de temps que prévu et les investissements sont reportés à 2027. Idem pour les coûts des mesures de protection contre les crues qui sont à bout touchant mais dont la réalisation ne se fera pas avant 2027. C'est pour ça que vous ne les trouvez pas au budget 2026.

Par contre, les coûts relatifs au crédit d'étude du projet des mesures de protection contre les crues sont dans le budget 2026 au niveau des investissements. Nous continuons à analyser chaque dépense et source de revenus potentiels en vue d'améliorer nos comptes dans la mesure de nos moyens. Notre budget respecte en tout point le règlement communal sur les finances relatif au frein à l'endettement.

Nous tenons à remercier notre comptable, Mme Christelle Petermann, ainsi que notre administrateur, M. Raphaël Constantin pour leur engagement dans l'élaboration de ce budget, ainsi que je souligne la bonne collaboration avec la commission financière pour le travail constructif et positif.

M. P. Geissbühler, Président :

Merci. Est-ce que la Commission financière souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, le rapport parle pour elle-même. Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, le groupe PLR tient à remercier notre comptable Christelle Petermann, l'administrateur Raphaël Constantin, les Conseillers communaux et la Commission financière. Ensemble, ils ont su mener à bien l'établissement du budget, un exercice très délicat et d'autant plus difficile que notre marge de manœuvre qui n'atteint même pas 15% du budget total est très limitée.

Ce 10ème budget établi sous MCH2 est certes meilleur que celui des années précédentes, mais il reste déficitaire, un déficit qui atteint 2.80% des charges d'exploitation. Pour mémoire, ce taux était de 6.26% pour le budget en 2025. Voici quelques éléments, parmi d'autres, qui diffèrent d'une manière significative par rapport au budget 2025.

Concernant la scolarité obligatoire, nous constatons que le montant des frais par élève est supérieur pour les cycles 1 et 2. Quant à l'effectif, il augmente aux cycles 1 et 3. La part communale au Syndicat de l'Éorén augmente dès lors globalement de quelques CHF 30'000.00 par rapport au

budget 2025. Toujours au chapitre de la formation, l'investissement de la rénovation extérieure du centre scolaire ayant été totalement amorti à fin 2025, les charges y étant liées diminuent de CHF 141'000.00.

Quant au chapitre de la sécurité sociale selon les chiffres transmis par l'Etat, la part communale aux subsides LAMal augmente de quelques CHF 26'000.00 et celle liée à l'aide sociale même de CHF 62'000.00.

Les secteurs que nous pouvons maîtriser et où il est possible de réaliser des économies concernent presque exclusivement l'entretien de notre patrimoine. Les travaux prévus en 2026 liés au Château, à la Maison Vallier et à l'Ancien stand diminuent globalement de quelques CHF 45'000.-, tandis que ceux portant sur le hangar TP2C, le bâtiment parascolaire, le local des sociétés locales, les bâtiments et terrain des Prélards, la cabane de la Raisse et les WC publics restent dans la fourchette des prévisions des années précédentes.

Concernant les revenus fiscaux, nous constatons avec satisfaction que nous pouvons tabler sur une augmentation de CHF 200'000.00 par rapport au budget 2025, ceci tout en restant nettement inférieur aux revenus réalisés en 2024.

Un autre fait réjouissant consiste à l'augmentation de la contribution de la péréquation financière à raison de CHF 175'000.00.

Quant au budget des investissements, il doit respecter le règlement communal sur les finances relatif au frein à l'endettement. Pour y parvenir, un degré d'autofinancement minimal entre 50 et 70% est exigé. A noter que depuis 2019 notre taux d'endettement reste dans la même fourchette.

Etant donné que le résultat du budget de fonctionnement entre directement dans le calcul du degré d'autofinancement, le montant des investissements nets pour 2026 est supérieur de CHF 220'000.00. Ceux-ci concernent donc :

- le système des clés électroniques pour la Maison Vallier, l'Ancien Stand et le collège ;
- la mise en conformité de l'électricité de la place du village ;
- la réfection du Chemin Neuf, soit la route qui relie, à la montée, le hameau de Frochaux à la route cantonale St-Blaise-Enges ;
- la réfection du Chemin de la Vieille-Thielle ;
- les travaux d'isolation et de réfection du Hangar TP2C y compris l'installation de panneaux solaires ;
- la protection contre les crues.

A ces investissements s'ajoutent encore ceux qui n'entrent pas dans le calcul du frein à l'endettement, soit :

- l'arborisation du village financée par le fonds Varo ;
- le traitement de l'eau UV aux Gouilles qui concerne un chapitre autofinancé.

Encore un mot relatif aux indicateurs financiers. L'excédent de charges de CHF 281'038.00 du budget de fonctionnement 2026 est considéré sans surprise comme « exagéré », compte tenu du degré de couverture des revenus déterminants. La fortune communale, heureusement bien reconstituée, nous permet toutefois d'absorber cet excédent de charges.

Notre taux d'endettement net, notre part des charges d'intérêts et la dette brute par rapport aux revenus continuent d'être qualifiés de « bons ». La part du service de la dette est toujours considérée comme étant « acceptable ».

Finalement, la proposition des investissements, le taux d'autofinancement et le poids des intérêts passifs sont qualifiés de « faibles ». Bref, nos indicateurs financiers restent globalement très bons par rapport à la moyenne cantonale.

L'excédent de charges du budget 2026 de même que les prévisions pour les années 2027 à 2029 sont tout sauf réjouissants. Comme mentionné dans le rapport, le Conseil communal poursuit ses réflexions de fond pour chercher des économies et augmenter les revenus partout où c'est possible. Le groupe PLR reste confiant que des pistes peuvent être trouvées.

Cela dit, le groupe PLR acceptera le budget de l'exercice 2026 tel que soumis ce jour et réitère ses remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration et à sa présentation détaillée et bien commentée. Merci de votre attention.

Mme C. Thiébaud :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance du projet de budget 2026 et remercie le Conseil communal et le personnel de l'administration pour l'important travail réalisé. Même s'il est meilleur qu'en 2025, le projet de budget 2026 reste un exercice qui prévoit un déficit important pour notre commune. Si des éléments intéressants pour nos finances apparaissent cette année, comme la fin d'un amortissement ou l'augmentation des montants perçus par la péréquation, la situation reste préoccupante, bien que les derniers comptes tendent à faire mentir les projections pessimistes de nos budgets.

Notre Groupe tient à souligner sa satisfaction sur les investissements qu'il sera possible de réaliser pour continuer à développer l'attractivité de notre commune et limiter son impact environnemental.

Le constat reste toutefois préoccupant. Les marges de manœuvre communales sont très faibles et une nouvelle fois, nos membres sont dubitatifs par la faiblesse du montant perçu au titre de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, malgré les nombreuses et importantes sociétés qui se développent sur notre territoire.

En conclusion, le Groupe Ensemble pour Cressier acceptera ce budget et espère que comme cela s'est produit les dernières années, la prudence de nos prévisions se transforme pour limiter les pertes de capacités financières pour le futur. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :

Merci beaucoup. L'entrée en matière ne semble pas être combattue, je propose de passer à la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. Geissbühler

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui acceptent ce budget 2026 et son arrêté sont priés de se manifester en levant la main. C'est donc à l'unanimité que le budget 2026 est approuvé, merci.

Le Conseil communal voulait-il encore dire quelque chose de plus ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 180'000.00 pour la poursuite de la révision du plan d'aménagement local (PAL)

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière s'est penchée sur la demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'aménagement local.

Le montant important sollicité, en complément au crédit d'avant-projet puis du crédit initial de CHF 350'000.00, n'a, vous le comprenez bien, de loin pas ravi la commission qui a exprimé son sentiment d'être mise devant le fait accompli et ne pas avoir de choix.

Force est toutefois de constater qu'il est absolument nécessaire de terminer la réalisation de ces éléments importants pour le développement urbanistique de notre commune et que les exigences techniques supplémentaires, demandées par le Canton, nous imposent des travaux complémentaires.

Au surplus, les questions juridiques omniprésentes dans la démarche engendrent également des frais importants. Il a également été souligné que cet investissement doit se comprendre sur l'entier de la durée du PAL. Le Conseil communal a toutefois rassuré la commission en stipulant que le montant calculé aujourd'hui est large et couvrira les besoins.

En conclusion, la Commission financière est contrainte de préavisser favorablement la demande de crédit complémentaire. Merci de votre attention.

Mme G. Veillard :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 26 novembre dernier, la Commission PAL a été informée de l'importance des compléments à apporter suite à la lecture de notre premier projet par le service de l'aménagement du territoire (SAT) ainsi qu'aux études à venir pour les prochaines étapes en vue de finaliser le PAL.

En vue de pouvoir tenir le calendrier envisagé, à savoir une validation par le Conseil général du PAL avant l'été, différentes zones nécessitent encore des approfondissements ou compléments de questions.

La demande de crédit qui est soumise permet de pouvoir répondre à des exigences techniques, juridiques et politiques, tout en dotant la commune des moyens pour traiter les différents cas particuliers et travailler un maximum en amont pour éviter les oppositions. La Commission PAL a préavisé favorablement la demande de crédit. Merci.

Mme S. Buratto Martin :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Bien que CHF 350'000.00 ont déjà été octroyés en 2021 pour l'élaboration du PAL, nous sommes aujourd'hui confrontés à une nouvelle demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 180'000.00. Il n'est appréciable pour personne de se retrouver devant le fait accompli, avec le sentiment d'être pris en otage et contraint d'accepter cette demande de crédit.

Au vu du rapport et des explications fournies par le Conseil communal, il apparaît toutefois impératif de soutenir cette demande de crédit. Le pôle de développement des Devins ne peut en aucun cas être mis en péril. Nous osons néanmoins espérer que ce montant sera suffisant pour permettre la finalisation complexe du PAL.

A ce titre, nous invitons le Conseil communal ainsi que la commission compétente à mettre tout en œuvre afin d'atteindre cet objectif. Nous comprenons les raisons invoquées dans le rapport, mais tenons à souligner que le montant global alloué à l'élaboration du PAL nous paraît particulièrement élevé, voir disproportionné pour une commune comptant eu peu plus de 2000 habitants. En dépit de ses réserves, le Groupe PLR validera la demande de crédit. Merci.

Mme F. Maire :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier a pris connaissance avec un certain dépit de la demande de crédit complémentaire pour la finalisation du PAL. Notre Groupe a bien compris la nécessité de terminer le travail en cours et que différentes étapes devront être passées avant de pouvoir doter notre commune d'une nouvelle colonne vertébrale qui structurera son développement en matière d'urbanisme pour au moins les 15 prochaines années.

Il comprend également les difficultés technico-juridiques et les exigences toujours plus fortes avec lesquelles le Conseil communal et les mandataires doivent avancer.

Le Groupe Ensemble pour Cressier acceptera donc le présent crédit sans grand enthousiasme et avec le sentiment de ne pas avoir le choix.

Il aura surtout à cœur de transmettre une demande forte à l'attention du Conseil communal, de soigner particulièrement la communication avec la population dans la suite de la procédure. En vous remerciant de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :

L'entrée en matière ne semble pas être combattue, je propose de passer à la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. Geissbühler

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est accepté par 20 pour et 2 abstentions, merci. Nous passons au point 6

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 34'000.00 pour l'installation d'un système d'optimisation d'énergie dans les bâtiments communaux

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa récente séance, la Commission financière a étudié le rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 34'000.00 pour l'installation d'un système d'optimisation d'énergie dans les bâtiments communaux.

L'installation est prévue au Château, à la Maison Vallier, au collège et au Parascolaire et permettra une économie annuelle globale de CHF 19'635.00, dont à déduire la redevance annuelle couvrant le suivi d'optimisation à raison de CHF 3'307.85.

Un autre atout non négligeable de l'installation consiste encore en l'économie annuelle de 21'313 kg de CO₂.

Finalement, ce crédit d'engagement sera financé par un prélèvement au fonds à vocation énergétique et n'impactera donc pas le mécanisme du frein à l'endettement. Seul un amortissement au taux de 10% sera à la charge des comptes de fonctionnement futurs.

C'est donc à l'unanimité que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté. Merci de votre attention

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme A. Pereira da Cunha :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Il est nécessaire d'équiper les bâtiments communaux avec des nouvelles technologies plus performantes qui nous permettent de réaliser des économies à long terme et ainsi de réaliser d'importantes économies financières.

Pas moins importantes que les économies financières, il y a aussi les économies environnementales et écologiques. Et parce que l'on se préoccupe aussi de l'écologie, une économie de 21'313 Kg par année, c'est une très bonne nouvelle et un grand pas pour la planète. Le Groupe PLR accepte ce crédit de CHF 34'000.00 pour l'installation d'un système d'optimisation énergétique. Merci.

M. S. Persoz :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Ensemble pour Cressier a pris connaissance du projet d'optimisation énergétique des bâtiments communaux. Quelle belle initiative du Conseil communal de vouloir réduire la consommation d'énergie dans ces bâtiments par une meilleure régulation des systèmes de chauffage.

De plus, si l'installation de ces capteurs permet de réaliser des économies financières et d'auto-financer le système en moins de deux ans, le projet est d'autant plus intéressant.

Le Groupe Ensemble pour Cressier soutient donc ce projet et acceptera le crédit d'engagement de CHF 34'000.00 pour l'installation de ce système. Je vous remercie pour votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer sur le sujet ? Ce n'est pas le cas. L'entrée en matière ne semble pas être combattue, je propose de passer à la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. Geissbühler

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité, merci. Nous passons au point 7.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de cautionnement simple de CHF 90'000.00 en faveur de la Coopérative des Sansfoin
--

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière a étudié le rapport relatif à une demande de cautionnement simple de CHF 90'000.00 en faveur de la Coopérative des Sansfoin, moyennant une rémunération de 0.3% par année.

Il s'agit uniquement d'un acte administratif destiné à garantir la différence entre la dette hypothécaire et le montant que l'institut bancaire prêtera durant 10 ans. Aucun décaissement n'est ainsi nécessaire aussi longtemps que la Coopérative pourra faire face à ses obligations, ce qui est effectivement le cas compte tenu de l'état locatif actuel. Par ailleurs, un amortissement supplémentaire annuel de CHF 50'000.00 par la Coopérative est même prévu.

C'est donc à l'unanimité que la Commission financière préavise favorablement l'arrêté tel que présenté. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

M. A. Chittani :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR a analysé avec beaucoup d'attention le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de cautionnement simple de CHF 90'000.00 en faveur de la coopérative des Sansfoin. Le renouvellement de la dette hypothécaire devrait être réalisé en 2027, il était donc nécessaire que ce sujet soit sérieusement abordé par la Commune de Cressier, qui fait partie du groupement de la Coopérative Sansfoin.

Grâce à son bon travail de fond dans la recherche du meilleur partenaire financier et des conditions associées, le Conseil communal et la Commune de Cressier ont choisi le compromis le plus adéquat.

Par leur travail, ils ont pu également amener une aide à la gestion et à la situation parfois difficile de la coopérative ces derniers mois.

Ce cautionnement, comme son nom l'indique, n'est autre qu'une réserve qui serait activée dans le cas où la coopérative ne pourrait pas faire face à ses obligations financières. La récente revue de l'état locatif aidera certainement à aller dans le bon sens et dans la bonne direction. Le Groupe PLR acceptera donc l'arrêté relatif à cette demande de cautionnement.

Mme E. Béchir :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Ensemble pour Cressier salue le travail effectué pour garantir la viabilité financière et les prestations de la coopérative des Sansfoin et acceptera naturellement le cautionnement demandé. Merci pour votre attention

M. P. Geissbühler, Président :

L'entrée en matière ne semble pas être combattue, je propose de passer à la lecture de l'arrêté.

Lecture de l'arrêté par M. Geissbühler

Je propose que nous passions au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est accepté à l'unanimité, merci. Nous passons au point 8.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification des contributions et des taxes d'équipement du règlement d'aménagement communal
--

M. P. Geissbühler, Président :

Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Groupe souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance, la Commission financière avait pris connaissance d'un projet de rapport relatif à la modification des contributions et taxes d'équipement du règlement d'aménagement communal.

La Commission avait alors demandé des compléments et précisions pour améliorer la compréhension de ces questions relativement techniques. Les compléments apportés répondent largement dans la version qui nous est soumise ce soir.

La modification du règlement d'aménagement communal a pour but de sortir les contributions et taxes d'équipement du règlement et de les traiter séparément dans un règlement spécifique. Le Conseil général pourra ainsi adapter ces taxes sans devoir mettre en œuvre une procédure de

révision du règlement coûteuse. Dès lors, la commission financière préavise favorablement l'arrêté soumis.

Quant aux nouvelles taxes et contributions d'équipement proposées, la Commission soutient le principe d'utiliser les marges de manœuvres du droit cantonal pour mieux couvrir les coûts de l'équipement et d'une mise en conformité avec les tarifs pratiqués par les communes voisines. L'augmentation des prix par rapport à ceux en vigueur depuis 2002 et de la complexité accrue des travaux avait également été bien comprise.

Ainsi, dans une vision de meilleure gestion des deniers publics, la Commission financière donne un préavis positif à la mise en place d'un nouveau règlement permettant de faire davantage participer les propriétaires privés aux frais d'équipement, tout en rappelant que l'entretien reste entièrement à charge de la commune. Merci de votre attention.

Mme G. Veillard :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR accepte la modification du régime des contributions et des taxes d'équipements traités séparément de l'adoption générale du PAL, permettant ainsi une adaptation plus rapide et plus efficace des tarifs, évitant ainsi des procédures.

Mme F. Maire :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Nous venons de discuter de la finalisation du PAL, ce dernier va fixer les grandes orientations du développement de notre commune.

Dans ce cadre, avec de nouvelles zones à bâtir ou à densifier, il faut que la commune puisse se doter des moyens, notamment financiers pour réaliser les équipements nécessaires à l'implantation de nouvelles constructions. Les propositions émises doivent permettre à la commune de relever nos défis en mettant à jour les tarifs et les taux de participation des propriétaires dans les équipements.

Ces propositions respectant les bases légales et s'inspirant des pratiques communales voisines, augmentent ainsi la participation des propriétaires.

Dans le prolongement des débats budgétaires, le Groupe ensemble pour Cressier est ainsi favorable à utiliser les marges de manœuvre que nous octroie la loi pour faire supporter davantage les frais d'équipements aux propriétaires plutôt qu'à l'ensemble de la population par l'impôt.

Le Groupe ensemble pour Cressier acceptera ainsi ce nouveau règlement, auquel fera référence le nouveau règlement d'aménagement qui accompagnera le PAL. Merci de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :

L'entrée en matière de ces deux points ne semble pas être combattue, je propose de passer au premier vote, soit l'adoption d'un règlement relatif aux contributions et aux taxes d'équipements, et dont je vais procéder à la lecture.

Lecture du règlement par M. Geissbühler

Je propose que nous passions aux votes. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver ce nouveau règlement sont priés de se manifester en levant la main. Le règlement est accepté par 21 voix pour et 1 abstention. Maintenant nous passons au deuxième vote concernant la modification du règlement d'aménagement communal actuel.

Lecture de l'arrêté par M. Geissbühler

Passons au vote. Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. L'arrêté est accepté par 21 voix pour et 1 abstention.

Le point 9 initial ayant été retiré de l'ordre du jour, nous pouvons passer au point 10 de l'ordre du jour (nouveau point 9).

9. Point en suspens – informations du Conseil communal

Mme L. Cinotti, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Alors juste une information à vous communiquer.

Au milieu du village, on a l'ancien hangar des pompiers. Ce hangar devient de plus en plus vétuste. Il mérite de l'entretien, qui va nous coûter un certain montant, car le toit commence à avoir des problèmes, etc.

Pour que vous sachiez, donc on est simplement en réflexion afin de savoir ce que l'on veut faire avec ce bâtiment. On reviendra vers vous lorsqu'on aura un petit peu affiné le point. Ceci afin que vous sachiez qu'il y a une réflexion qui se mène autour de l'utilité de ce bâtiment. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire autre chose. Le rendre un peu plus beau qu'il ne l'est là actuellement au milieu du village.

M. Ch.-A. Evangelista, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je viens vers vous pour vous rendre quelques comptes.

Et peut-être commencer, chose n'est pas coutume, par vous féliciter et vous remercier. Il y a un certain temps, vous avez donné la possibilité au village de s'équiper d'un système d'écoute pour notre réseau d'eau afin de lutter contre les fuites. La lutte se passe très bien.

Pour rappel, en 2024 nous avons produit 242'000 m³ d'eau. Quand je dis « produit », c'est l'eau qu'on pompe ou qu'on récupère au niveau de la source de l'écluse et qu'on décontamine aux UV.

Donc « production » ça veut dire qu'on la décontamine, on doit la pomper et du coup il y a un certain coût. Sur ces 242'000 m³ produits, nous en vendons 150'000, le reste c'était de la fuite. Alors ça représente un certain coût, 90'000 m³.

Si on prend la tendance des 5 dernières années, en 2025 on était à plus de 90'000 m³, environ à 110'000 ou 120'000 m³ de pertes. Aujourd'hui, le système d'écoute LORNO mis au mois de

septembre 2025, nous indique des points précis où il y a des fuites, je vais vous expliquer un peu plus en détail.

On n'a plus de fuites, on a réduit toutes nos fuites. Donc on a réduit de 100'000 m3 de fuites aujourd'hui. C'est une bonne nouvelle. On avait des points où l'on ne pouvait pas dire depuis quand ils fuyaient. Là maintenant, par exemple le problème que j'ai, c'est qu'on a une fuite qui ressort dans le système, celle-ci n'est pas loin de l'entreprise Frigemo. Et on arrive à plus de fuites détectées que ce qu'on avait prévu. En fait, c'est normal, on peut avoir de nouvelles fuites qui surviennent durant l'année. Donc l'un dans l'autre, on peut dire aujourd'hui que l'on maîtrise notre réseau d'eau.

On a désormais une nouvelle problématique, un problème de riche. C'est la première fois depuis bien des années que le village n'est aujourd'hui alimenté que par la source de l'Ecluse. « Les Gouilles » sont notre sécurité. Un nouveau problème, on a quand même un petit réservoir en bas aux gouilles quant on pompe dans la nappe. Donc on a des débits qu'on appelle « sanitaires » pour garantir qu'on n'ait pas de l'eau stagnante à certains endroits.

Mais la bonne nouvelle quand je vous dis qu'on utilise que de l'eau de l'Ecluse aujourd'hui, c'est qu'avant d'arriver à notre réserve de sécurité qui est la CEN, donc l'eau de la ville de Neuchâtel qui elle coûte plus chère. Donc on va économiser encore plus réellement sur le prélèvement d'eau de la Ville de Neuchâtel. A savoir que notre eau à Cressier est d'excellente qualité, elle n'est pas chlorée, elle est traitée aux UV.

L'eau de la CEN est elle chlorée, donc c'est bien si on boit l'eau de chez nous. Voilà pour le retour. J'ai quelques rapports de la société Eli10 qui travaille sur notre réseau d'eau, ils sont à disposition pour les personnes qui voudraient les consulter.

Je suis dans l'eau, j'y reste. Je vais vous amener dans un autre secteur je vais vous parler de crevettes. Pourquoi je vous parle de crevettes ? En fait, savez-vous ce que sont les gammarus ?

Les gammarus, sont de petits crustacés qui vivent dans notre région, dans les cours d'eau, dans les fontaines. Donc j'ai été interpellé et puis j'ai été regardé à la Fontaine du Four. Effectivement, on a une jolie culture de crevettes dans la Fontaine du Four. Quand j'ai vu ça, j'ai directement téléphoné à notre fontainier qui s'était déjà renseigné. Donc la bonne nouvelle, c'est que le gammarus qui est un petit crustacé, qui sera à 2 cm quand il est adulte, ne vit que dans des eaux qui sont exceptionnellement bonnes. Ça veut dire que l'eau de notre village est bonne. Mais comment elle arrive dans la fontaine ? Soit par le biais de la conduite, donc par la source qui alimente la fontaine. J'en doute, parce qu'il y en aurait dans toutes les fontaines. Elles peuvent aussi arriver par soit les oiseaux ou d'autres animaux qui peuvent les transporter et les mettre dans les fontaines. Donc voilà, ne soyez pas surpris si vous voyez des crevettes dans la fontaine du Four. Ce n'est pas une culture, c'est naturel. Elles disparaissent en été, donc pas de problèmes non plus pour les enfants, qu'ils n'aient pas peur. Dès que l'eau se réchauffe un petit peu, ces crevettes s'en vont vivre sous d'autres cieux. Voilà, je vous remercie.

Mme I. Garcia, Conseillère communale :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Comme j'ai l'habitude de le faire en fin d'année, j'aimerais vous donner quelques chiffres statistiques au niveau du service technique et du nombre de dossiers traités.

J'ai pu noter sur les trois dernières années. En 2023, nous avons 74 dossiers, en 2024 nous avons 101 dossiers et cette année on est à 83 dossiers.

Concernant les dossiers que j'appellerai « transition énergétique », donc les panneaux solaires photovoltaïques, les pompes à chaleur (PAC) et le chauffage à distance (CAD), voici quelques chiffres : En 2023, nous avons donc les 3 confondus et avons 29 dossiers. En 2024, 40 dossiers et en 2025 31 dossiers. Donc toujours un niveau correct et on se rend compte que la population va dans ce sens-là.

Dans le cadre de la commission énergie et environnement de la région de Neuchâtel Littoral, dont Cressier fait partie, on travaille sur une plateforme qui est finalement à l'attention de la population et qui va potentiellement pouvoir, après mise en place d'un monitoring, permettre de comparer les communes entre elles et voir si au niveau de la transition énergétique on est tous un peu dans le même « trend ». La plateforme devrait être accessible dans le courant du premier semestre 2026 et vous serez informés dès qu'elle sera en place.

M. A. Grandjean, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Alors tout d'abord, en ce qui concerne mon dicastère. Malheureusement, notre agent de sécurité publique (ASP), M. Raphaël Bourquin, est malade depuis un certain temps.

Et parce que les gens de Cressier ne sont pas toujours très sages dans leur façon de circuler et de parquer, nous sommes en tractation avec la Ville de Neuchâtel pour voir s'il est possible pour début janvier 2026 d'avoir certaines heures de leurs ASP.

Je parle désormais en qualité de Président. Nous vous informons également de la signature du contrat d'apprentissage de Mme Nora Adzami à l'administration communale de Cressier. Elle commencera en août 2026. Le Conseil communal lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue.

Ensuite, à vos agendas pour les dates des prochaines séances du Conseil général :

Jeudi 12 mars 2026 à 20h00, Jeudi 25 juin 2026 à 19h00, jeudi 24 septembre 2026 à 20h00, et nous bouclerons l'année le samedi 12 décembre 2026 à 17h00. Merci beaucoup.

M. P. Geissbühler, Président :

Nous pouvons j'imagine passer au point 10 de l'ordre du jour, les divers.

10. Divers

M. P. Geissbühler, Président :

Qui souhaite s'exprimer ?

M. R. Fuchs :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas parce que je connais beaucoup le village, mais c'est parce que les gens me le disent. Le trottoir a été rénové du numéro 10 au 20, à côté de Clos-Rousseau.

Alors maintenant il y a un autre grand problème, c'est qu'il y a les arbres de Clos-Rousseau qui ont des coings. Et depuis le mois de septembre jusqu'à maintenant encore, il y a les coings qui tombent.

Pour les gens qui se promènent, même la nuit trouvent des gros morceaux sur la route et la route n'est vraiment pas praticable à certains moments. Et je peux vous dire que les gens du numéro 10 et 12 ramassent à peu près 50 coings par jour pendant la saison. Et la balayeuse de la commune doit passer au moins deux à trois fois par semaine pour ramasser les coings et les feuilles. Voilà ce que l'on m'a demandé.

Ensuite, au dernier Conseil général j'ai parlé des places de parcs aux Prélards et on m'a dit encore l'autre jour que les places de parcs sont toujours occupées. Il n'y a pas de disque bleu. D'ailleurs, il y a 15 jours en arrière, le samedi ou le dimanche, il y avait une voiture avec des plaques vaudoises qui était parkées sur l'entrée du jardin. Donc on ne pouvait même pas entrer avec une poussette ou autre chose.

Et ensuite, le lampadaire qui est au chemin de Bellevue, il éclair toute la nuit. Cela fait 3-4 ans que j'avais demandé pourquoi ce lampadaire éclairait toute la nuit, car il n'est jamais éteint. Vous voyez le Chemin de Bellevue, c'est celui-ci qui monte à la carrière, il n'est jamais éteint pendant la nuit.

Et une autre question que l'on m'a demandée. A quoi en était Frigemo, concernant la fameuse « tour » ? Je vous remercie de votre attention.

M. P. Geissbühler, Président :

Qui souhaite s'exprimer ? Oui, M. Begzati, que j'accueille pour son premier Conseil général comme nouvel élu.

M. L. Begzati :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'un point de divers mais qui est quand même détaché du point 4 de l'ordre du jour, qui se porte sur la question budgétaire.

Je vous assure d'abord que je n'affiche aucune ambition de précipiter mes interventions. Bien évidemment, comme vous avez rappelé, Monsieur le Président, c'est ma première présentation, ma première présence. C'est une question dont nous avons déjà discutée lors de la séance de Groupe.

Une question qui m'a suscité quand même à avoir une réflexion et qui ne m'a pas laissé indifférent et qui porte sur les questions budgétaires. D'ailleurs, je profite de l'occasion pour vous féliciter, Madame la Conseillère communale, sur le travail fait avec le budget en fonction des moyens à disposition. Notre Groupe a déjà soulevé la question très brièvement, ceci concernant la présence de la contribution des personnes morales.

En ma qualité de débutant et de nouvel arrivant dans cette commune, il m'a été rappelé à quelques reprises que je débarquais dans une commune que l'on appelle parfois zone industrielle. En ma qualité d'ancien membre d'une commission financière, je me suis dit qu'en fonction de ces éléments budgétaires, on voit que la contribution des personnes morales reste relativement modeste. Il a des questions, des réflexions à mener à ce sujet. Je ne demande pas ce soir de modifier le budget ou d'apporter un changement en 2026, mais c'est quand même assez important de voir à long terme. Je ne définis pas les années, les objectifs pour ces 5 prochaines années par exemple, mais c'est quand même assez important de penser à cette question. Et surtout au nom de l'égalité de traitement, d'une cohérence entre la participation des personnes physiques et des personnes morales. Parce que dans la configuration actuelle, pas seulement géographique, cela veut dire que nous avons toutes ces usines où elles ont une présence assez importante dans notre commune.

Et puis je ne souhaite pas faire abstraction de ces éléments et de cette considération qui vient du fédéralisme Suisse où des fois on apporte des avantages ou des privilèges à certaines entreprises.

Vous connaissez certainement mieux que moi, je suis en train de vous parler comme une personne qui n'a pas vraiment une maîtrise de la situation de tous ces enjeux budgétaires et financiers, mais c'est quand même assez important de mener des réflexions en fonction toujours des moyens à disposition. Personnellement, je trouve vraiment faible la participation financière des personnes morales et pense qu'il y a vraiment matière à réfléchir. A voir quels sont les moyens d'améliorer cette situation et d'arriver à une contribution qui pourrait être plus intéressante aux personnes morales. Merci beaucoup.

M. A. Genier :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je me permets de prendre la parole pour vous parler d'un sujet qui fait parti de vos préoccupations, la sécurité routière. Vous avez mis beaucoup d'intérêt à la protection de nos citoyens en effectuant différentes études et réalisations sur la rue des Prélards.

Nous voyons clairement les bienfaits de ces mesures et nos enfants peuvent déambuler en toute sécurité dans ce quartier pour se rendre par exemple à l'école. Par cette intervention, je vous demande à vous, Conseil communal de ne pas cesser vos efforts et d'étendre vos mesures dans d'autres secteurs du village.

Le secteur que je vous demanderais de bien vouloir prendre en considération est celui des Devins, En Bas-le-Port et les Broillets. Vous n'êtes pas sans savoir que ce quartier est peuplé d'une bonne douzaine d'enfants et que la route à En Bas-le-Port est l'accès principal pour la Vieille-Thielle. Nos enfants en font leur terrain de jeu et leur chemin pour se rendre également à l'école. Enormément de véhicules privés et d'entreprises transitent par cet endroit. Pour ne nommer qu'une seule entreprise, Axians reflète en tout point ce que je vais vous énumérer.

Après plusieurs années d'observations, certains habitants des environs ont constaté que l'attitude des automobilistes ne respecte pas le code de la route. La vitesse de 30km/h est largement dépassée. Les priorités de droite ne sont pas respectées et les contours volontairement coupés sans se préoccuper de ce qui vient en face. Les seuls moyens de dissuasion sont les panneaux « 30 km/h » situés au niveau de la gare et sur le pont de l'autoroute. Aucun évitement n'est installé et le marquage à lui seul n'est que très peu présent.

Avant qu'un incident se produise, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma demande et de mettre en œuvre des mesures pour garantir la sécurité de vos citoyens. Je vous remercie de votre écoute. Merci beaucoup.

M. A. Grandjean, Conseiller communal :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'aimerais tout d'abord répondre à M. Raymond Fuchs. Parce qu'on a déjà répondu. On va essayer de sévir du côté de la place de parcs des Prélards, l'année prochaine à partir du 1^{er} janvier.

Actuellement, il n'y a pas trop de monde sur la place de jeu et on aimerait bien que les gens ne prennent pas des mauvaises habitudes. C'est ça qui est important.

Dès qu'on pourra, on viendra le mettre chez vous. Et, si la moyenne est trop élevée, on devra faire exactement la même chose qu'on a fait là-bas, on devra intervenir. Quant au marquage, on a eu beaucoup disons de travaux ces temps dans le village et c'est bien possible qu'il y ait des marquages qui aient disparus. C'est très bien que vous le signaliez, on ne peut pas tout voir. Donc on va regarder assez vite ce quartier. Voir si l'on peut faire des mesures simples et rapides dans ce quartier. Merci beaucoup.

A la suite de cette séance, toutes les personnes présentes dans cette salle son cordialement invitées à rester et à participer à l'apéro de fin d'année. Ensuite, pour celles et ceux qui se sont inscrits, nous sommes attendus à 19h00-19h15 à la Croix-Blanche pour le repas « Tripes et compagnies ». J'ai terminé.

Si la parole n'est plus demandée, je remercie tous les membres de cette assemblée pour votre travail politique durant cette année et me permets donc de clôturer cette séance à 18h04. Je me réjouis de vous retrouver dans quelques minutes pour un verre. Merci beaucoup.

P. Geissbühler

18